



STEVEN GUILBEAULT

Député
Laurier-Sainte-Marie



steven.guilbeault



@s_guilbeault



stevenguilbeault

Printemps 2023

LE BUDGET 2023

Le budget fédéral de 2023, déposé le 28 mars dernier, vise à capitaliser sur la reprise après la COVID-19, à rendre la vie plus abordable et à créer une économie durable pour tous les Canadiens. Il prévoit des soins de santé publique renforcés, y compris des soins dentaires pour des millions de Canadiens, et des mesures de soulagement de l'inflation. Il met l'accent sur le développement soutenu d'une économie verte et la création de bons emplois, et tire parti du mouvement mondial vers les énergies propres. Avec ces investissements et une planification fiscale responsable, nous sommes prêts à continuer de prospérer dans les années à venir, au bénéfice des résidents de Laurier-Sainte-Marie et de l'ensemble des Canadiens.

Vous pouvez consulter le Budget 2023 en ligne à cette adresse : <https://www.budget.canada.ca>

COORDONNÉES

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

800, De Maisonneuve est, #1010

Montréal (Québec) H2L 4L8

Tél. 514-522-1339

✉ steven.guilbeault@parl.gc.ca

🌐 stevenguilbeault.libparl.ca/



Imprimé sur du papier
100 % recyclé canadien

RENDRE LA VIE PLUS ABORDABLE POUR LES CANADIENS ET CANADIENNES

Le budget de 2023 prévoit de nouveaux allègements ciblés de l'inflation pour aider les Canadiennes et les Canadiens à gérer le coût de la vie. Ces nouvelles mesures incluent:

- Un remboursement unique pour l'épicerie, qui prévoit un allègement ciblé de l'inflation de 2,5 milliards de dollars pour 11 millions de personnes et de familles à revenu faible ou modeste : jusqu'à 467 \$ pour les couples avec deux enfants admissibles, jusqu'à 234 \$ pour les personnes seules sans enfant, et un supplément de 225 \$ en moyenne pour les personnes âgées. Il sera versé par l'Agence du revenu du Canada sous forme de paiement unique à partir du 5 juillet 2023;
- Collaborer avec les organismes de réglementation, les provinces et les territoires afin de réduire les frais indésirables pour les Canadiens, comme les frais d'itinérance des télécommunications, les frais d'événements ou de concerts, les frais de bagages excessifs et les frais d'expédition et de fret injustifiés;
- La production automatisée des déclarations de revenus pour les Canadiennes et Canadiens à faible revenu pour s'assurer que davantage de personnes puissent produire facilement leur déclaration de revenus afin de recevoir les prestations auxquelles elles ont droit;
- Obtenir l'engagement de Visa et de MasterCard à réduire les frais pour les petites entreprises, tout en protégeant les points de récompense des consommateurs canadiens. Un accord a été conclu avec les deux compagnies à ce sujet le 18 mai dernier. Plus de 90 % des entreprises qui acceptent des cartes de crédit verront leurs frais d'interchange réduits jusqu'à concurrence de 27 % par rapport au taux moyen pondéré actuel. Les petites entreprises admissibles devraient économiser environ 1 milliard de dollars sur cinq ans;
- Travailler à établir un droit à la réparation afin qu'il soit plus facile et moins coûteux de réparer les appareils électroménagers et électroniques plutôt que de les remplacer, avec l'objectif de mettre en place un cadre ciblé pour les appareils électroménagers et électroniques en 2024;
- Porter de 5 000 \$ à 8 000 \$ le plafond applicable à certains retraits de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) pour les étudiants à temps plein et de 2 500 \$ à 4 000 \$ pour les étudiants à temps partiel.

En plus de ces nouvelles mesures, les Canadiens continueront de bénéficier des prestations existantes qui permettent de rendre le coût de la vie plus abordable. Par exemple, nous avons augmenté de 10 % les prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus à compter de juillet 2022, ce qui permet aux pensionnés touchant la pension intégrale d'obtenir plus de 800 \$ en soutien additionnel. En outre, plus de 3,5 millions de familles par année bénéficient de l'Allocation canadienne pour enfants libre d'impôt. Cette année, les familles recevront jusqu'à 6 997 \$ par enfant âgé de moins de six ans et jusqu'à 5 903 \$ par enfant âgé de six à 17 ans.

UNE ÉCONOMIE PROPRE

Afin de lutter contre les changements climatiques et bâtir les industries carboneutres de demain, le budget de 2023 prévoit :

- Une série de nouveaux crédits d'impôt à l'investissement conçus pour attirer et accélérer les investissements dans l'électricité propre, la fabrication de technologies propres et l'hydrogène propre.
- Un financement de 3 milliards de dollars sur 13 ans, à compter de 2023-2024, à Ressources naturelles Canada pour :
 - Reconstituer le financement du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification afin d'appuyer les priorités régionales critiques et les projets dirigés par les Autochtones;
 - Renouveler le Programme des réseaux intelligents afin de poursuivre le soutien à l'innovation du réseau électrique;
 - Investir dans des activités scientifiques afin d'aider à tirer parti du potentiel éolien extracôtier du Canada;
- Un investissement d'au moins 10 milliards de dollars dans l'énergie propre et d'au moins 10 milliards de dollars dans les infrastructures vertes par la Banque de l'infrastructure du Canada. Cela lui permettra d'appuyer la construction d'importants projets d'infrastructure d'électricité propre et de croissance propre;
- La mise en place du Fonds de croissance du Canada, en partenariat avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, dans le but d'attirer des capitaux privés pour investir dans l'économie propre du Canada;
- Des mesures de soutien ciblées pour les technologies et les secteurs propres offertes par Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour soutenir la fabrication de batteries et faire progresser les technologies propres;
- 650 millions de dollars sur dix ans pour protéger et restaurer les principales masses d'eau canadiennes;
- 184 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, pour surveiller les espèces en péril, les protéger et favoriser le rétablissement de leurs populations.

DES SOINS DE SANTÉ PUBLICS PLUS SOLIDES

Le budget de 2023 prévoit des investissements considérables pour bâtir un Canada plus en santé. Ces investissements incluent :

- 198,3 milliards de dollars de plus sur 10 ans, dont 46,2 milliards de dollars en nouveaux fonds pour les provinces et les territoires;
- La mise en œuvre du Régime canadien de soins dentaires, couvrant les soins dentaires des Canadiens non assurés dont le revenu familial annuel est inférieur à 90 000 \$, tandis que les personnes dont le revenu familial est inférieur à 70 000 \$ n'auront pas à payer de quote-part. D'ici la fin de 2023, le plan couvrirait les Canadiens âgés de moins de 18 ans, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap non assurés et répondant aux critères de revenu. En 2025, le plan s'étendra à tous les Canadiens non assurés dont le revenu familial est inférieur à 90 000 \$.

Les familles ayant un revenu net sous 90 000 \$ et n'ayant pas d'assurance dentaire privée peuvent dès maintenant demander la prestation pour les enfants âgés de moins de 12 ans admissibles pour la période qui couvre les soins dentaires reçus entre le 1er octobre 2022 et le 30 juin 2023 sur le portail « Mon Dossier » de l'Agence du revenu du Canada (également accessible par l'intermédiaire de Mon dossier Service Canada) ou au 1-800-715-8836.

- Accorder à Santé Canada un financement de 250 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, et 75 millions de dollars par année par la suite pour établir un fonds d'accès à la santé buccodentaire. Le fonds complètera le Régime canadien de soins dentaires en investissant dans des mesures ciblées pour combler les écarts en santé buccodentaire parmi les populations vulnérables et réduire les obstacles à l'accès aux soins, y compris dans les communautés rurales et éloignées;
- 359,2 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer le renouvellement de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, qui guidera les efforts du gouvernement visant à sauver des vies et à protéger la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

UN CHEZ-SOI ABORDABLE

Le gouvernement fédéral a pris des mesures importantes afin de rendre le logement plus abordable. Le budget de 2023 s'appuie sur ce travail en :

- Annonçant que les institutions financières pourront commencer à offrir aux Canadiennes et aux Canadiens le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) à compter du 1er avril 2023 afin de leur permettre d'économiser jusqu'à 40 000 \$ en franchise d'impôt en vue de les aider à acheter leur première maison;
- Publiant, par l'intermédiaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, une ligne directrice pour protéger les Canadiens ayant des prêts hypothécaires qui se trouvent dans des circonstances exceptionnelles. On travaille à offrir à la population canadienne un accès juste et équitable aux mesures d'allègement qui conviennent à leur situation particulière, par exemple en prolongeant la période d'amortissement, en rajustant les échéanciers de paiement ou en autorisant des paiements forfaitaires;
- Menant des consultations dans le but de créer une charte des droits des acheteurs de propriété et d'apporter des changements pour éliminer les obstacles réglementaires que doivent surmonter les jeunes, la classe moyenne et les nouveaux Canadiens qui cherchent à accéder à des sources de financement de rechange;
- Affectant 4 milliards de dollars de plus, sur sept ans, à compter de 2024-2025, afin de mettre en œuvre une stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux efforts déployés par la Stratégie nationale du logement, un plan de plus de 82 milliards de dollars pour créer des logements et fournir un chez-soi à plus de Canadiens. Nous avons notamment construit et réparé plus de 440 000 logements à travers le pays jusqu'à présent, et nous sommes en voie de doubler la construction de nouveaux logements abordables au cours des 10 prochaines années.

BÂTIR DES COMMUNAUTÉS PLUS FORTES

Le budget de 2023 investit dans des mesures qui continueront à faire progresser la lutte contre la discrimination et la haine systémiques dont font encore l'objet trop de Canadiens racisés, d'Autochtones, de personnes en situation de handicap, de femmes et de personnes 2ELGBTQI, notamment :

- 25,4 millions de dollars sur cinq ans pour continuer de soutenir la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et pour combattre toutes les formes de racisme, y compris le racisme envers les Autochtones, les Noirs, les Asiatiques, ainsi que l'antisémitisme et l'islamophobie;
- 25 millions de dollars en 2024-2025 pour l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada, afin de continuer à renforcer les moyens d'action des organismes des communautés noires qui offrent des services aux Canadiens noirs et le travail qu'ils accomplissent pour favoriser l'inclusion;
- 160 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2023-2024, au Programme de promotion de la femme afin qu'il finance des organismes au Canada offrant des services pour les femmes;
- 49,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2023-2024, à Sécurité publique Canada afin d'améliorer et d'élargir le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les communautés à risque;
- 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2023-2024, à Emploi et Développement social Canada afin de répondre aux besoins et d'éliminer les obstacles propres aux personnes en situation de handicap en investissant dans le renforcement des capacités et le travail communautaire des organismes d'aide aux personnes en situation de handicap du Canada;
- 373,7 millions de dollars sur cinq ans en financement supplémentaire pour soutenir des initiatives fédérales nouvelles et améliorées dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028;
- La création de possibilités de faire progresser l'autodétermination et la réconciliation économique en veillant à ce que les peuples autochtones puissent participer de manière significative aux décisions qui les concernent et en partager les bénéfices.